

DELIBERATION N° 95/05-05 - CONFIRMATION DU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE JACQUES MARQUETTE/PARTIE S.A. H.L.M. "LE NOUVEAU LOGIS"

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 31 Janvier 1995, le Conseil Municipal avait décidé l'ouverture d'une enquête publique administrative relative au classement dans la voirie communale des voies et réseaux de la rue Jacques Marquette, partie S.A. H.L.M. " Le Nouveau Logis".

L'enquête qui s'est déroulée du 20 Février 1995 au 6 Mars 1995 n'a fait l'objet d'aucune observation. Aussi, à la clôture de l'enquête, Monsieur BEREND, Maire de SEICHAMPS, commissaire-enquêteur, a-t-il émis un avis favorable à l'intégration de cette voie dans le domaine communal.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de confirmer le classement dans la voirie communale de la rue Jacques Marquette, partie S.A. H.L.M. "Le Nouveau Logis".